

Date de parution :
JUILLET 2021

Le RAM-DAM'es N°40

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MACONNAIS
TOURNUGEOIS
RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES
Mireille Benoit
7 PLACE DU TERTRE
71260 VIRE
03 85 33 97 96
ram@ccmt71.fr

Sommaire :

Page 1 : actualités et organisation estivale

Page 2 : retour en images

Page 3 : profession assistante maternelle, ma formation continue

Page 4 : activités tout en bulles!

Vive l'été !!

Je vous souhaite à tous et toutes de très bonnes vacances scolaires, au bord de l'eau ou en montagne vous y rencontrerez peut être LULU la chenille (notre mascotte de cette année) qui s'est transformée en joli papillon!

Je vous laisse découvrir dans ce numéro les moments forts de cette fin d'année, vous y trouverez également un petit mémo sur la formation continue des assistantes maternelles ainsi que des idées d'activités d'été tout en bulles !!!!

Bonne lecture et à très bientôt !

Séverine DUBUISSON

responsable RAM remplaçante



Formation continue

Prévues cette fin d'année 2021:

- La formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) aura lieu les 11 et 25 septembre.
- Le 09 et 16 octobre 2021: Comprendre pour mieux accompagner les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau. Il reste des places donc n'hésitez pas à me contacter pour vous inscrire.

À mettre en place en 2022:

- Nouvelle session, SST initial

Vous pouvez vous renseigner sur la formation continue dispensée en vous connectant sur le site <https://www.iperia>

FERMETURE DU RELAIS

Le relais sera fermé du 02 aout au 22 aout 2021.

Pendant cette période, pour tous renseignements, vous pouvez contacter:

- La DIRECCTE de Saône et Loire au 03.85.32.72.32
- Les mairies ou le site monenfant.fr
- Le RAM de Tournus au 03.85.51.39.17, courriel relaisdetournus@gmail.com

Horaires du RAM

Le service est ouvert aux assistantes maternelles, parents et futurs parents lors des temps de

PERMANENCES et ACCUEIL

A Viré (1er étage de la crèche) sans rendez-vous

les LUNDIS de 8 h 30 à 16h

Les MARDIS de 14 h à 17 h

(et de 17 h à 18 h sur rdv)

Les VENDREDIS de 13 h à 16h

Les temps d'animations sont ouverts aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent lors des

TEMPS COLLECTIFS

A Viré (au centre de loisirs)

Les MARDIS de 9 h 15 à 11 h 30 (groupe 1)

Les JEUDIS de 9 h 15 à 11 h 30 (groupe 2)

Les VENDREDIS de 9 h 15 à 11 h 30 (groupe 3)

A Cruzille (micro-crèche)

Les derniers LUNDIS du mois de 9 h 30 à 11h.



Les enfants ont été très productifs !!!!



Préparation de la fête des papas en plein air

Une belle journée à la ferme pédagogique des deux cocottes !!!!

Ma formation continue ...

source : <https://www.iperia.eu/>

La formation continue est un droit dont vous bénéficiez dès la 1ère heure travaillée. C'est automatique. Vos frais de vie (déplacements, hôtels, restaurants) sont également pris en charge. C'est pratique. Les démarches administratives concernant votre inscription sont simplifiées au maximum pour vous et votre employeur.

Pour financer votre formation, 2 solutions :

Plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés en terme d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences

- 58 heures par an
- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Compte Personnel de Formation

Le compte personnel de formation a été conçu afin d'accroître le niveau de qualification des demandeurs d'emploi, des jeunes diplômés et des salariés, et de sécuriser leur parcours professionnel. Il suit le salarié lors d'un changement de poste ou durant ses périodes de chômage et ce jusqu'à sa retraite.

Depuis 2019, votre CPF est crédité en euros

Les atouts de la e-formation

La e-formation, c'est une autre manière de se former qui présente plusieurs avantages:

- Vous ne bousculez pas votre quotidien pour partir en formation. Vous vous formez chez vous sur votre ordinateur quand vous êtes disponible.
- Vous ne vous adaptez pas au groupe ou au formateur. Vous suivez le même programme que dans un organisme de formation, mais à votre rythme.
- Vous ne perdez pas de temps dans les trajets domicile-lieu de formation. Vous avez plus de temps pour faire des choses qui vous plaisent.
- Vous devenez plus rapide et efficace dans l'utilisation de votre ordinateur.

Vous n'avez pas encore ouvert votre compte personnel de formation (CPF) ?
Vous souhaitez consulter votre compte pour connaître votre crédit d'euros ?
Vous ne savez pas si votre reliquat d'heures DIF a été intégré ?

Rendez-vous sur

: www.moncompteformation.gouv.fr

A partir du 1er janvier 2021, les salariés et les assistants maternels du particulier employeur qui partiront en formation dans le cadre du plan de développement des compétences recevront directement sur leur compte les rémunérations et les frais de vie auxquels ils peuvent prétendre pendant la formation (auparavant ces sommes étaient versées à l'employeur qui les transmettait à son salarié) . Les particuliers employeurs resteront partie prenante du processus en recevant une information leur indiquant la réalisation de l'opération.

Des bulles et encore des bulles !!!

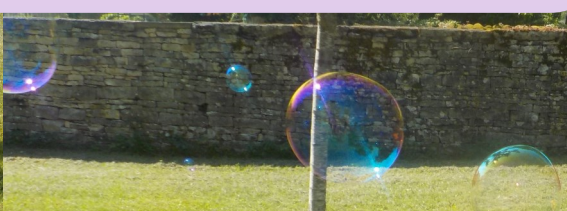
Cette année nous avons fait des bulles et encore des bulles, les enfants ont adoré et les adultes également !!! Trop chouette pour petits et grands !!

Une recette maison :

- 4 doses d'eau
- 1/4 de dose de **sucre en poudre** (pour épaissir). **Bien faire dissoudre le sucre** avant de continuer.
- 1 dose de **liquide vaisselle**

Remuer doucement et testez ! Si le mélange n'est pas assez solide, ajoutez doucement de la **maïzena** (qui remplacera la glycérine).

Source : www.mespetsbonsheurs.com



Le serpent de bulles

De quoi avez-vous besoin ?

- une petite bouteille de boisson gazeuse de 500ml ou 350ml
- une vieille chaussette
- un élastique
- du liquide vaisselle
- des ciseaux
- de l'eau
- un bol



Comment faire :

- 1) Coupez le fond de la bouteille et placez la chaussette sur le bout de la bouteille.
- 2) Attachez-la solidement avec l'élastique.
- 3) Demandez à l'enfant de tremper la chaussette dans de l'eau savonneuse jusqu'à ce qu'elle soit bien mouillée.
- 4) Puis demandez-lui de souffler dans le goulot de la bouteille!

Youpi ! cela marche, vous obtiendrez un serpent de bulles .

Source : www.trucsetbricolages.com

PS : L'enfant peut décorer la chaussette, c'est encore plus amusant !!!!

